06.07.2021 – 09:00 Uhr

Le CIPI recommande l'installation de paratonnerres

Bern (ots) -

L'arrivée des chaudes journées d'été s'accompagne d'un danger plus important de violents orages et d'éclairs. Chaque année en Suisse, la foudre s'abat sur environ 10 000 bâtiments. Parfois, elle met carrément le feu à la bâtisse touchée. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) explique comment se protéger des éclairs et recommande l'installation de paratonnerres.

Si un éclair frappe un bâtiment non protégé, un incendie peut très vite se déclarer. Les personnes et les animaux sont aussi particulièrement menacés par les parties de bâtiment qui se détachent. Les paratonnerres protègent contre ce type de risques. Le CIPI recommande d'en installer, même si ce n'est obligatoire que pour les bâtiments particulièrement menacés de par leur situation exposée par exemple. En effet, un paratonnerre conduit les impacts de foudre vers le sol de manière contrôlée et permet qu'aucun individu, animal domestique ou appareil électronique ne coure un risque.

Pourtant, le plus souvent, les dommages ne sont pas dus à des impacts de foudre directs, mais indirects. Un éclair près de votre maison peut produire des courants électriques qui circulent dans la terre et pénètrent dans le bâtiment par les câbles électriques, les câbles du téléphone ou ceux de la télévision. Le réseau électrique des maisons est conçu en Suisse pour une tension de 230 volts. Si un impact de foudre fait augmenter énormément cette valeur, une surtension se produit. Elle peut endommager l'installation électrique, mais aussi les appareils branchés comme les chauffages, les chauffe-eau, les téléphones, les radios, les téléviseurs ou les ordinateurs, voire causer un incendie ou une explosion. Une protection contre la surtension est comprise dans le paratonnerre et protège de tels dommages. Si une maison ne possède pas de paratonnerre, le CIPI conseille quand même d'installer une protection contre la surtension.

Conseils de sécurité pour les bâtiments sans paratonnerre pendant un orage

- Éviter de se doucher ou de prendre un bain.
- Éviter tout contact avec les conduites métalliques menant à la maison depuis l'extérieur. Il s'agit des conduites de gaz et d'eau, des lignes de télévision par câble et des lignes électriques, ainsi que des câbles d'antenne et de toutes les installations électriques.
- C'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. L'intérieur d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car offre aussi une bonne protection.
- Faire installer une protection contre la surtension au niveau de l'alimentation électrique.
- En cas **d'absence de protection contre la surtension**, les appareils principaux peuvent être protégés dans une certaine mesure par le biais d'une prise ou d'une multiprise avec protection contre la surtension. Lorsqu'un orage est annoncé, il peut aussi être pertinent de débrancher les appareils électriques principaux, à savoir l'alimentation électrique ainsi que les câbles d'antenne, les lignes téléphoniques et les lignes de données.

Pour plus de conseils de sécurité, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/foudre

Contact:

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100873754 abgerufen werden.